

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames DORGNY Suzanne, DUCAUQUY Martine, CLAVIER Thérèse et POUILLE Odile et Messieurs BOUCOURT Bruno, GUIBON Lionel, FRIEDRICH Michel, LARUE Christian, FORESTIER Franck, LEDUC Robin, BODELOT Fernand, BONGARD Bruno et LEROUX Laurent.

Etait absent : Monsieur LESIEZKA Yoan

Monsieur BODELOT Fernand a été désigné secrétaire.

Date de convocation et d'affichage : 4 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

**Objet : Ouverture de séance.**

Monsieur Lionel GUIBON, Maire de Canly, interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 07 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**Objet : Marché d'études avant-projet des travaux d'eaux pluviales.**  
**Délibération n°20161011/01.**

Monsieur le Maire indique qu'une étude de la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la Commune doit être réalisée avant d'entreprendre des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de confier cette mission au cabinet d'études SODEREF sise 100 rue Louis Blanc 60765 MONTATAIRE pour un montant HT de 9 987,50€.

**Objet : Végétalisation du cimetière. Délibération n°20161011/02.**

Monsieur le Maire propose de faire végétaliser le cimetière par une société répondant aux critères de la convention signée pour la non utilisation de produits phytosanitaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter la proposition de la société SOCODIP sise 59 rue du Vieux Berquin BP 58 – 59529 HAZEBROUCK CEDEX en date du 19 septembre 2016 d'un montant de 3 960€ TTC pour la végétalisation du cimetière.

**Objet : Bon d'achat à la boulangerie « le Fournil de Canly » pour les aînés.**  
**Délibération n°20161011/03.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 12 voix pour et 1 abstention d'attribuer un bon d'achat de 10€ valable à la boulangerie le Fournil de Canly sise 3 rue des Ecoles 60680 CANLY et utilisable avant le 31 janvier 2017 aux personnes de plus de 70 ans dans le cadre des fêtes de fin d'année. Un bon d'achat sera attribué par foyer.

**Objet : Choix des chocolats pour les colis de fin d'année. Délibération n°20161011/04.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 12 voix pour et 1 abstention d'accepter la proposition de la société JEFF DE BRUGES sise 14 rue des Lombards 60200 COMPIEGNE d'un montant de 15€ le ballotin de 500g de chocolats pour la confection des colis de fin d'année à destination des personnes âgées de plus de 70 ans.

**Objet : Choix des colis de fin d'année. Délibération n°20161011/05.**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident par 11 voix pour et 2 abstentions d'accepter proposition de la société SODICA sise 100 rue Bernard Bordier BP 80089 – 60150 Longueil Annel d'un montant TTC de 35,20€ le colis de produits gastronomiques. La distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans aura lieu le samedi 17 décembre 2016 par l'ensemble des conseillers municipaux.

**Objet : Indemnité 2016 du percepteur. Délibération n°20161011/06.**

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide par 11 voix pour et 2 abstentions:

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an (soit 426,03€ brut)
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Gilles THOREL,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49€ brut.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2016 à l'article 6225.

**Objet : Modification des statuts de la CCPE.**  
**Délibération n°20161011/07.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération a été prise par la CCPE concernant la modification des statuts lors de la séance du 28 septembre 2016. La délibération prévoit un transfert des zones d'activité ainsi que les charges et recettes s'y rapportant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les communes de la CCPE sont appelées à se prononcer sur la question dans un délai de 3 mois à compter du 29 septembre 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la modification des statuts de la CCPE telle énoncée.

**Objet : Désignation d'un élu pour le suivi des formations sécurité des agents.**  
**Délibération n°20161011/08.**

Monsieur le Maire rappelle que les agents doivent suivre des formations et des exercices de sécurité obligatoires à savoir les formations incendie et évacuations annuelles. Il faudrait prévoir également une formation des gestes qui sauvent pour au moins un agent. La mairie est équipée d'un défibrillateur, une formation à son utilisation pour l'ensemble du personnel va être planifiée. Il faudra également prévoir un contrat de maintenance pour l'appareil. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de charger Monsieur le Maire du suivi des agents pour les formations sécurité.

**Objet : Bilan de la journée « portes ouvertes » de la bibliothèque municipale le samedi 24 septembre 2016.**

Madame DUCAUQUY dresse un bilan positif de la journée « portes ouvertes » de la bibliothèque municipale qui a eu lieu le 24 septembre 2016. Plus de 100 visiteurs de tout âge ont été enregistrés ce qui a donné lieu à de nouvelles inscriptions. La bibliothèque comptabilise actuellement 86 adhérents contre 70 avant l'exposition. Il est possible d'accéder avec un identifiant aux ressources numériques. L'exposition de photographies sur le village « d'hier à aujourd'hui » est visible jusqu'au 15 novembre 2016. Les membres du conseil municipal félicitent le travail des bénévoles et de l'employée municipale pour le travail accompli qui a été également souligné par Madame la Directrice de la MDO.

**Objet : Information sur le changement de commandement de gendarmerie départementale de Compiègne.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le commandement de gendarmerie départementale de Compiègne est assuré depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 par le Chef d'escadron Aurélien BAUD.

**Informations :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu à une réunion relative aux gens du voyage en présence de Monsieur le Sous-Préfet le 27 septembre 2016. Une étude démontre que la majorité des personnes qui circulent sur le territoire compiégnais est sédentaire et originaire de Rivecourt. Les gens du voyage ne souhaitent pas fréquenter les structures d'accueil mais préfèrent vivre en petite communauté de 20 à 30 caravanes.

- Un camping-car stationne en permanence sur le parking de l'Eglise, un courrier va être adressé au propriétaire pour lui rappeler l'interdiction de stationner.

- Monsieur le Maire évoque un courriel de la Préfecture concernant la sécurisation de l'école dans le cadre de l'alerte attentat.

**Questions diverses :**

- Madame DUCAUQUY demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur la sortie des aînés de plus de 65 ans qui aura lieu au printemps 2017 pour un budget d'environ 60€/personne.

- Monsieur le Maire demande qu'un élu le représente à la réunion relative au SEZEO qui se déroulera le 19 octobre 2016 à la CCPE.

- Monsieur BOUCOURT demande que la haie située en bout du cours de tennis soit élaguée.

- Madame DORGNY signale le caractère dangereux du ramassage des lycéens le matin, le bus recule dans la rue ce qui peut provoquer un accident. Monsieur le Maire répond que l'arrêt de bus rue de Jonquières ne pourra pas être utilisé pendant les travaux sur la façade de l'église.

La séance est levée à 9H45.

Le Maire  
Lionel GUIBON